

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure
du Professorat et de l'Éducation
Séance du 5 novembre 2014

7 membres du Conseil sur 24 étaient présents ou représentés, 5 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Mme la Rectrice

Monsieur Pierre-Alain CHIFFRE : IA-IPR de lettres, Directeur de la DAFOP - **Procuration à Madame Anne DAUVERGNE**

Madame Anne DAUVERGNE : IA-IPR d'anglais, Co-doyenne

Madame Sophie PROST : IEN-ETEG SBSSA, Co-doyenne

Membres désignés par M. Le Président de l'uB

Madame Elsa LANG RIPERT : PRCE, Directrice du département MEEF- **Procuration à Madame Sophie PROST**

Madame Séverine MILLOTTE : Maître de Conférences, LEAD

Monsieur Max NOUBEL : Maître de Conférences en musicologie

Madame Véronique PARISOT : Maître de Conférences, Directrice du département Diderot- **Procuration à Monsieur Max NOUBEL**

Madame Géraldine FARGES : Maître de Conférences, Département Sciences de l'éducation

Membres désignés par les membres du Conseil d'école

Monsieur Vincent BONNAIRE : Directeur du Pôle Education-Loisirs de l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de Côte d'Or – **Procuration Mme Séverine MILLOTTE**

Madame Delphine Paul : Conseillère en Arts Plastiques, DRAC

Monsieur Laurent Tainturier : Directeur de CANOPE- **Procuration à Madame Delphine PAUL**

Monsieur Éric Violette : Président FCPE 71 et Vice-Président FCPE Bourgogne

Membres invités

Monsieur Jean-Denis DETRAIT

Madame Marie-Geneviève GERRER

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu du COSP du 1^{er} Septembre 2014
- 2- Validation des critères pour le financement d'une formation
- 3- Mission Culture : mise au point sur le cadrage budgétaire ; Présentation sommaire de la politique culturelle. Comité de pré-sélection des dossiers.
- 4- Amélioration de la communication du COSP avec l'ensemble des membres de l'ESPE
- 5- Bilan sur les difficultés organisationnelles de la rentrée
- 6- Partenariat avec le Rectorat, premiers constats et premiers bilans
- 7- Réflexion sur les éventuelles simplifications (administratives et pédagogiques) à apporter
- 8- Comment être à l'écoute des étudiants, de leur vécu des formations
- 9- La question de la maîtrise de la langue (écrite) des étudiants. Comment en tenir compte dans les maquettes et évaluations.
- 10- Questions diverses

Après s'être assuré du quorum, Monsieur Max Noubel ouvre la séance en proposant aux membres du COSP de se présenter étant donné le fait que le COSP accueille ce jour de nouveaux membres : Madame Géraldine Farges, Madame Delphine Paul et Monsieur Éric Violette.

Monsieur Max Noubel rappelle que l'ordre du jour est chargé, mais qu'à ce stade de l'année il est important de montrer que le COSP est avant tout force de proposition.

1) Approbation du compte-rendu du COSP du 1^{er} septembre 2014

Madame Géraldine Farges demande s'il n'y a pas une erreur en ce qui concerne l'épreuve écrite de l'UE 1 de la L3 Sciences de l'éducation. Il est écrit que celle-ci a été modifiée, passant de 3h à 2h. Or, il avait été demandé que l'épreuve écrite soit de 3h et non de 2h.

Il n'y a pas d'autres remarques de la part des membres du COSP.

Le compte-rendu du COSP est approuvé à l'unanimité des membres du COSP, sous réserve de vérification du point soulevé par Madame Géraldine Farges (en se reportant aux fiches filières).

2) Validation des critères pour le financement d'une formation

Madame Marie-Geneviève Gerrer prend la parole pour expliquer qu'au vu de la situation financière de la composante, l'ESPE n'a plus les moyens de valider systématiquement les demandes de financement de formations qui lui parviennent de la part des enseignants.

Pour rappel, le financement d'une formation est partagé comme suit :

- 50% pris en charge par l'Université
- 50% pris en charge soit par la composante, soit par la personne elle-même.

Les chargés de missions, à la demande de Madame Marie-Geneviève Gerrer, ont élaboré des critères de validations des demandes de financement, et sont arrivés à des critères spécifiques pour la recherche (être en lien avec les projets Bonus-Qualité-Recherche BQR, financer des demandes de traductions de relecture en langues étrangères...) et des critères spécifiques à la pédagogie.

Pour l'ESPE, les principales demandes arrivées pour l'instant concernent des demandes de formations linguistiques. Pour le moment il ne semble pas très pertinent de financer ce genre de formation sauf dans des cas très particuliers tels que l'établissement d'accords ERASMUS, ou la volonté d'établir un cours en anglais par exemple, sachant que pour rendre cela possible, il faut au moins être de niveau C (certification Compétences en Langues dans l'Enseignement Supérieur, CLES). Les demandes doivent être en lien avec des projets pédagogiques définis, sinon le financement de la formation est à la charge de l'enseignant qui fait la demande.

Monsieur Max Noubel liste les critères qui seront donc ceux de référence :

- Les enseignants peuvent déposer un maximum d'un dossier par an
- Les critères spécifiques à la recherche entre en lien avec le BQR. Le BQR est un financement accordé par l'Université pour les projets de recherche sur projets. Séverine Millotte explique que le budget général est de 30000€ sur année civile. L'appel à projet est lancé en fin d'année, en essayant de favoriser les partenariats entre les différents départements de l'ESPE pour une recherche pluridisciplinaires en éducation.

- Mise en place d'un partenariat (ERASMUS ou autre)
- Déplacement pour un colloque à l'étranger...

Pour Monsieur Max Noubel, il n'est pas possible de financer une demande de formation pour une traduction. Il propose donc d'enlever ce point de la liste des critères établie par Madame Marie-Geneviève Gerrer, car cela dépend plus du BQR.

Certains collègues ont demandé que des formations liées au métier d'enseignant soient prises en charge par l'ESPE (par exemple « gestion du stress »). Madame Marie-Geneviève Gerrer rappelle que ces formations existent au sein de l'Université et qu'elles sont dispensées gratuitement par le service de formation de l'UB.

Monsieur Max Noubel propose de passer au vote sur la validation des critères pour le financement de formation. 0 (zéro) voix contre, les critères sont approuvés à l'unanimité.

3) Mission culture: mise au point sur le cadrage budgétaire ; Présentation sommaire de la politique culturelle. Comité de présélection des dossiers.

Monsieur Max Noubel ne voulant pas être juge et partie demande à Madame Marie-Geneviève Gerrer d'arbitrer la discussion si nécessaire.

Monsieur Max Noubel explique que le besoin s'est fait ressentir de préciser un certain nombre de points sur la mission culture, liés au contexte particulier de l'ESPE. Avec la prise de fonction de Madame Marie-Geneviève Gerrer en tant qu'Administratrice Provisoire de l'ESPE, les difficultés rencontrées l'année précédente, la 1^{ère} réunion de travail réelle du COSP a eu lieu le 1^{er} septembre.

3

Monsieur Max Noubel rappelle que le budget 2014 pour la mission culture était de 22000€, ce qui était assez conséquent ; il n'avait été dépensé qu'environ 2000€. Compte-tenu du contexte financier difficile de l'Université, et étant donné qu'il n'y avait pas eu de dépense sur budget, il y a eu un prélèvement de 6000€ pour faire face à certaines dépenses. Au 20 septembre 2014, il rester encore 6000€. Monsieur Max Noubel a envoyé un courrier en date du 7 octobre afin de solliciter les membres de l'ESPE pour des propositions de projets liés à la culture. Ce courrier a eu peu de retours.

En date du 17 octobre, Monsieur Max Noubel a rédigé une lettre de cadrage pour préciser certains points très importants de la mission culture. En effet le budget 2015 est de 12000€ pour l'ensemble de l'ESPE, alors que le budget 2014 de 22000€ était essentiellement MEEF. Monsieur Max Noubel insiste sur le fait qu'une proposition de projet dans le cadre de la mission culture doit être en lien avec la pédagogie et être la plus précise possible (données chiffrées, accompagnées de devis), une convention doit être dûment remplie, avec accord et engagement des différents partenaires, des fléchages financiers précis doivent être effectués.

Monsieur Max Noubel demande à Monsieur Jean-Denis Detrait d'expliquer aux membres du COSP la différence majeure entre budget de fonctionnement et masse salariale. Monsieur Jean-Denis Detrait explique que le budget culture 2015 est issu d'un arbitrage, sachant que le budget global de l'ESPE a lui aussi diminué. A coûts constants, le laboratoire de l'IREDU a été intégré au budget de l'ESPE. En fonction des dépenses effectuées en 2014, il a été décidé d'attribuer à la mission culture 12000€ en budget de fonctionnement. Les crédits concernant la rémunération des heures complémentaires et des vacataires sollicités pour des actions précises tout au long de l'année sont ciblés « masse salariale ». Hormis ces cas de vacataires

(qui concernent essentiellement MEEF et Diderot), ainsi que certains personnels recrutés sur fonds propres, il n'y a pas de masse salariale en tant que telle. On peut créer de la masse salariale, en faisant des transferts de masses comme il est prévu dans le fonctionnement normal d'un budget mais il faut pour cela passer par un budget rectificatif qui doit être approuvé par le Conseil d'Ecole avant d'être validé par le Conseil d'Administration de l'Université.

Monsieur Max Noubel et Monsieur Jean-Denis Detrait se sont aperçus que certaines propositions de projets nécessitent l'intervention de professionnels extérieurs pour animer des actions culturelles. Cela engendrerait donc des manipulations du budget via des budgets rectificatifs ; d'où l'importance d'établir des propositions précises afin de pouvoir évaluer au mieux les coûts en fonctionnement et masse salariale si besoin, et ainsi entrer dans l'enveloppe du budget de la mission culture.

Monsieur Max Noubel prend l'exemple des chorales présentes sur les sites du département MEEF, qui ont besoin de vacataires, ce qui représente un coût de 1300 à 1400€, qui ne sont pas incluses dans le budget culture car elles entrent dans le cadre de la formation, en tant que bonus dans une UE. Les sites participent donc aux dépenses liées à ces chorales. En revanche, lors de l'intervention d'intermittents du spectacle qui entre dans le cadre du budget culture, il faut faire attention au coût que cela entraîne, en plus des heures de vacations payées. Monsieur Max Noubel souhaite par ailleurs que les intervenants engagés au titre de projets culture aient une mission pédagogique, et qu'ils participent ainsi à la formation des étudiants. Il pense aussi que l'ESPE ne peut plus financer de « mécénats ».

Madame Marie-Geneviève Gerrer souhaite revenir sur la notion de projet, qui doit être l'élément déterminant afin d'établir les priorités en matière de financement pour tous les domaines où il y aura des dépenses. Cela oblige à s'inscrire dans une démarche pédagogique, universitaire, et transversale aux départements de l'ESPE.

4

Monsieur Max Noubel pense qu'il doit y avoir une synergie entre les missions culture, recherche et relations internationales. Il parle du concept de « trans-missions », qui pourrait être fédérateur et constitué une sorte de label à partir duquel pourrait s'organiser un travail en commun et une communication intra et extra-muros à tous les sens du terme. Le mot « mission » implique également la conscience de faire circuler d'un public à l'autre, d'une région à l'autre des connaissances, des savoirs, des patrimoines.

Monsieur Max Noubel estime que la dimension universitaire est extrêmement importante, qu'il ne faut pas raisonner simplement en local ou par site. Par exemple, le département Diderot ne doit pas être le seul à pouvoir porter des projets liés à la culture.

Il souhaite travailler sur des thèmes fédérateurs annuels ou biannuels (tels que le modèle et la valeur, le savant et le populaire, les particularismes et la globalisation, etc.), qui pourraient toucher des publics d'enseignants, de chercheurs et autour desquels les étudiants pourraient être réunis autour de conférences, de débats, avec l'intervention de professionnels.

Monsieur Max Noubel soulève le problème des emplois du temps surchargés des étudiants du département MEEF. Madame Marie-Geneviève Gerrer répond qu'il pourrait être décidé de rendre obligatoire en L3 et en M2 recherche certaines participations à des conférences et des colloques, à certaines manifestations culturelles sur l'espace bourguignon afin de mobiliser les étudiants. Monsieur Max Noubel explique qu'au Conservatoire de Paris, les conférences ont lieu à l'intérieur des cours ce qui oblige les étudiants à être présents.

Madame Sophie Prost demande si cela ne risque pas de surcharger également la L3, étant donné qu'il est déjà prévu que les licenciés EFEC aient le niveau B2 du CLES. Madame Marie-Geneviève Gerrer répond que les étudiants pourront pour certains valider le B2 en amont, en L1 ou L2.

Monsieur Max Noubel pose la question de la pertinence de la mise en place d'un comité de présélection des dossiers de propositions de projets. Madame Marie-Geneviève Gerrer pense qu'il s'agit d'une nécessité. Ce comité serait composé de représentants de chaque département, et également de personnalités extérieures.

Monsieur Max Noubel explique que le comité doit être réactif, et doit également être souple. Il ne doit pas verrouiller tous les projets dès le début, et les membres du comité doivent fonctionner avec des échanges de mails rapides ; il est important que ce comité ne soit pas chronophage. Lors de l'étude d'un dossier, le comité peut éventuellement demander des précisions, mais le but est de ne pas bloquer le processus afin de mettre en place rapidement les actions retenues. Mais en principe, le dossier doit arriver finaliser lors de l'examen devant la commission. Monsieur Max Noubel demande aux membres du COSP s'ils souhaitent eux-mêmes faire partie de la commission ou s'ils souhaitent proposer des noms.

Madame Marie-Geneviève Gerrer propose que le comité soit composé des membres du COSP et ainsi lier les réunions COSP et comité de présélection.

Monsieur Max Noubel et Madame Delphine Paul proposent qu'il soit désigné des personnes référentes, qui pourraient communiquer par mail sans attendre forcément les réunions du COSP.

5

Madame Marie-Geneviève Gerrer pense qu'il faut absolument des personnes extérieures à l'équipe de direction afin de ne pas donner l'impression que le comité est juge et partie. Elle propose que le comité soit composé des 4 directrices adjointes de l'ESPE, plus Madame Delphine Paul et Monsieur Tainturier, ainsi qu'une personne du rectorat qu'il resterait à désigner. Monsieur Max Noubel serait président de cette commission, et Madame Claire Cachia pourrait également être considéré comme extérieure étant donné que le CIPE ne déposera pas de projet culture.

Monsieur Éric Violette demande sur combien de dossiers le comité aurait à se prononcer. Monsieur Max Noubel répond qu'il y aurait environs une dizaine de dossiers sur l'année.

Madame Marie-Geneviève Gerrer propose de passer au vote concernant cette proposition de composition du comité de sélection. 0 (zéro) voix contre, vote à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4) Amélioration de la communication du COSP avec l'ensemble des membres de l'ESPE

Monsieur Max Noubel pense qu'il est important d'informer les membres de la communauté ESPE des décisions qui sont prises lors des séances du COSP. Il souhaite également rassurer les membres de l'ESPE sur le fait que le fonctionnement du COSP est démocratique, malgré le fait que certains de ses membres ont été désignés ; Monsieur Max Noubel souhaite que le compte-rendu de séance du COSP soit envoyé à l'ensemble de la communauté ESPE.

Monsieur Jean-Denis Detrait rappelle que le compte-rendu est envoyé systématiquement à tous les membres du Conseil. Il pense que les débats retranscrits n'ont pas vocation à être rendus public ; il ajoute que les relevés de décisions, comme c'est le cas pour ceux du Conseil d'Ecole peuvent être mis en ligne, mais les comptes rendus pourraient être mis sur un Intranet, accessible avec un identifiant et un mot de passe. Monsieur Jean-Denis Detrait explique que le site web de l'ESPE est en train d'être refondé, des rubriques expliquant les rôles des différents conseils de l'ESPE et leurs compositions sont prévues. Par ailleurs, la demande de l'ouverture d'un Intranet a été faite auprès de la Direction des Systèmes d'Information. Madame Séverine Millotte souhaite qu'il soit également mis en ligne le calendrier du COSP ainsi que l'ordre du jour des séances. Madame Marie-Geneviève Gerrer rappelle que les comptes rendus « verbatim » du Conseil d'Administration de l'Université sont publiés sur Internet.

Monsieur Max Noubel invite les membres du COSP à se prononcer sur l'amélioration de la communication du COSP avec la communauté de l'ESPE. 0 (zéro) voix contre, le point 4) est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5) Bilan sur les difficultés organisationnelles de la rentrée

Monsieur Max Noubel rappelle que depuis fin août des difficultés ont été rencontrées, et plusieurs choses ont dû être mise en place dans l'urgence. Mi-novembre, il lui semble important de dresser un premier bilan, visualiser ce qui peut être considéré comme acquis et définir ce qui doit être anticipé et amélioré, et éventuellement se tourner vers les différents partenaires pour y réfléchir.

6

Madame Marie-Geneviève Gerrer explique que lors de la réunion du réseau national des ESPE à Paris le 4 novembre, il est apparu que les difficultés rencontrées par l'ESPE de Bourgogne, essentiellement au département MEEF, ont été rencontrées par un certain nombre des ESPE de France. La présence d'un représentant du Ministère de l'Education Nationale a été l'occasion de faire remonter ces problèmes à savoir :

- Le fait de nommer des étudiants en formation avec des stages à effectuer dans une autre académie.
- La masse d'étudiants arrivés fin août pour lesquels il a fallu tout réadapter.

Madame Marie-Geneviève Gerrer informe chaque mois Monsieur Christian Forestier, Président du Conseil d'Ecole des problèmes rencontrés. Monsieur le Recteur est également au courant de ces difficultés.

Les autres départements ont eu une rentrée normale, hormis un problème de secrétariat au département Diderot qui s'est réglé rapidement.

Madame Anne Dauvergne ajoute qu'il y a eu à la rentrée plusieurs cas particuliers que le Ministère n'a pas anticipé, notamment des cas d'étudiants affectés dans une académie alors qu'il n'y avait pas de Master MEEF correspondant à cette qualité dans la même académie. Le Ministère a procédé à des affectations techniques, en affectant des noms sur des postes en fonction des besoins des académies, sans tenir compte du fait que certains Master MEEF n'étaient pas présents dans certaines académies d'affectation. Certains cas d'étudiants concernés ne sont pas encore réglés.

Madame Séverine Millotte fait part de plusieurs inquiétudes quant à la rentrée prochaine, notamment en ce qui concerne l'évolution des parcours adaptés, et les aménagements de parcours pour les « reçus-collés ».

Madame Sophie Prost explique que certains étudiants avec une forte expérience professionnelle sont alternants alors qu'ils ne devraient pas ; ils se retrouvent dans cette situation du fait qu'ils n'ont pas renvoyés certains documents demandés par le Ministère lors des procédures d'affectations en temps voulu. Ces professeurs stagiaires sont à mi-temps, alors qu'ils auraient pu être à 18h. Ces situations sont donc dues à un manque de vigilance de la part des étudiants concernés qui n'ont pas suivi les directives.

Monsieur Max Noubel demande si à la rentrée prochaine, les étudiants qui auront déjà validé un Master autre que MEEF seront également obligés de refaire une année de formation à mi-temps (comme le cas des étudiants préparant l'agrégation par exemple). Madame Marie-Geneviève Gerrer répond que cette question a été posée également lors de la réunion du réseau ESPE, et que cela fait partie des choses encore en discussion.

Les membres du COSP prennent acte que l'ensemble des Conseils de l'ESPE et le Rectorat ont fait remonter ces informations et sont en attente de réponses concrètes du Ministère.

Madame Anne Dauvergne informe que les Responsables Académiques de Formations, (Monsieur Chiffre pour l'académie de Dijon) sont en réunion ce jour au Ministère, il devrait donc y avoir un premier retour sur ces interrogations.

Madame Marie-Geneviève Gerrer souligne l'importance du travail effectué en collaboration avec le Rectorat, elle rappelle que c'est la bonne entente ESPE/Rectorat qui a permis d'avancer sur ces problèmes et cas particuliers.

Monsieur Éric Violette demande combien d'étudiants sont concernés par les problèmes d'affectations. Madame Marie-Geneviève Gerrer répond que 4 cas posent problème, sur 200 étudiants environs. Monsieur Éric Violette souhaite souligner que 98% des affectations se sont bien déroulées, ce qui est encourageant.

Madame Séverine Millotte précise que dans 1 cas sur 2, les étudiants lauréats de concours ne sont pas détenteurs du M2 MEEF, ce qui a conduit à l'élaboration des parcours adaptés en urgence début septembre. Madame Marie-Geneviève Gerrer explique que ces 2% de cas particuliers ont demandé beaucoup de temps pour tenter de solutionner les problèmes. Monsieur Max Noubel explique qu'il existe une multiplicité de cas particuliers qui s'avéraient extrêmement compliqués à solutionner.

Monsieur Éric Violette comprend que les situations administratives différentes soient un casse-tête, il ajoute notamment qu'il y a eu plusieurs revendications syndicales à ce sujet lors du dernier CTEN (Comité Technique de l'Education Nationale).

6) Partenariat avec le Rectorat : premiers constats et premiers bilans

Madame Anne Dauvergne explique que les Formateurs Académiques ont rédigés un courrier intitulé « Doléances et suggestions » à l'attention du Rectorat. Les FA sont des enseignants qui ont des décharges sur leur service au service de la formation initiale ou continue. Dans certaines disciplines, le calibrage qui a été adopté pour les décharges a été fait par rapport aux

ETP mis à disposition par le Secrétaire Général du Rectorat. Les besoins par discipline ont été évalués, mais il semble que sur certaines disciplines il n'y ait qu'un seul FA qui se retrouve surchargé de travail. Le calibrage a aussi été fait en fonction du volume horaire d'une classe représentée. Par exemple, pour les langues, pour un FA en collège c'est 3h, et au lycée 2h. Bonne note a été prise pour éviter les surcharges l'année prochaine. De plus, des travaux sur les parcours adaptés doivent être encore menés. Cela doit faire l'objet d'une prochaine réunion avec Madame Elsa Lang Ripert.

Par ailleurs, les inspecteurs font régulièrement le point avec les coordonnateurs disciplinaires pour savoir où en sont les nombres d'heures des FA puisqu'1h de décharge correspond à 36h effectives. Entre 20 et 30h sont réservées à la formation et à l'auto-formation. Il faut être attentif côté Rectorat et côté ESPE à ce que le nombre d'heures n'exploient pas car ces FA ont également des heures à assurer dans leurs établissements, plus des trajets parfois longs pour venir à Dijon ; le risque est de démotiver les FA à remplir cette mission, ce qui serait préjudiciable pour les parties engagées.

Madame Séverine Millotte souligne qu'à l'inverse, certains collègues estiment que certaines disciplines ont plus de FA que nécessaire. Madame Anne Dauvergne répond que les décisions d'affectations de FA ont été prises en fonction des effectifs attendus notamment pour les encadrements de groupes de références. Les étudiants en M2 supplémentaires ont fait varier les prévisions initiales. Elle explique qu'il y aura certains ajustements à faire pour l'année prochaine (dédouplements pour les grands flux par exemple), mais que les heures de décharges des FA sont pleinement utilisées, notamment pour la formation.

Pour la voie professionnelle, Madame Sophie Prost explique que les parcours de formations adaptés ont été élaborés pour la quasi-totalité des étudiants, et les maquettes créées ont servi à calculer et à définir les besoins en FA et leurs décharges en fonction de leurs interventions. Le problème est qu'à la rentrée plusieurs éléments ont été rajoutés (visites conseils à assurer, préparation de l'auto-formation, suivi de mémoire), ce qui empiète sur les heures dédiées à la formation dans ce cadre de parcours adapté. C'est pourquoi certains FA interviennent sur des thématiques transversales (accompagnement personnalisé, prise en charge de la difficulté scolaire, etc.). Néanmoins il existe certaines disciplines où le nombre d'heures faites par les FA explosent. Monsieur Max Noubel ayant rencontré également le cas dans sa discipline, il explique que le réajustement des heures sera fait par le biais de contrats de vacations (avec autorisation de cumul).

Madame Sophie Prost rappelle que l'année a été aussi difficile pour les FA, qui ont eu pour certains tout à construire, en prenant en charge les étudiants parallèlement à leurs cours ; cependant ils se sont beaucoup impliqués et sont d'excellentes ressources, c'est pourquoi il faut faire en sorte de ne pas les démotiver.

7) Réflexion sur les éventuelles simplifications à apporter.

Pas de remarque particulière faite de la part des membres du COSP sur ce point.

8) Comment être à l'écoute des étudiants ?

Compte-tenu du vécu difficile des étudiants, Monsieur Max Noubel estime qu'il est important d'avoir des retours de ces derniers pour qui les années de M1 et M2 sont très chargées.

Madame Marie-Geneviève Gerrer pose la question de l'évaluation des enseignements par le Centre des Innovations Pédagogiques et des Enseignements (CIPE), qu'elle prévoit par ailleurs pour la rentrée 2016 concernant la L1 de la Licence EFEC.

Le CIPE existe depuis 10 ans, au sein de l'Université de Bourgogne, pionnière dans ce domaine, avec deux branches distinctes : une concernant l'innovation pédagogique et l'autre l'évaluation des enseignements. Beaucoup d'universités mettent dorénavant en place des structures semblables qui sont normalement obligatoires. Les COSP, les Conseils de perfectionnement (CPEP) avec des personnalités extérieures permettent également d'évaluer en interne les contenus des années. Différentes questions sont posées sous la forme de sondage, en fixant des objectifs à atteindre, et qui sont le fruit d'un travail de collaboration entre le CIPE, des enseignants intervenant dans l'année, et des étudiants. Les questionnaires sont ensuite dépouillés et le but est de déboucher sur des améliorations et des modifications concrètes des enseignements.

Madame Marie-Geneviève Gerrer pense qu'il faut donc contacter le CIPE pour faire une évaluation en M1 MEEF, le M2 n'étant pas encore calé au niveau de l'organisation. Les questions devront être analysées en amont par le COSP.

Madame Séverine Millotte, qui a été évaluée dans sa discipline par le CIPE confirme que l'intérêt est réel et que cela permet à l'enseignant de progresser. Cependant il ne faut pas oublier les CPER, qui doivent être la première étape, avec des représentants des étudiants, qui l'année dernière en 1^{er} degré étaient très impliqués. Une étudiante avait par exemple déjà fait une démarche de sondage en établissant un questionnaire à destination des étudiants diffusé sur l'ensemble des sites, mais pour lequel malheureusement il n'y avait pas eu assez de retour.

9

Le CPER devra se réunir à la fin du 1^{er} semestre et fixer les objectifs de l'évaluation, et analyser en amont du COSP les questions.

Madame Marie-Geneviève Gerrer précise que le questionnaire et le dépouillement se font électroniquement, mais il faut obligatoirement que les étudiants remplissent le questionnaire pendant un cours, sinon il n'y aura pas assez de retour, et cela ne permettra pas de tirer des axes d'améliorations des enseignements.

Monsieur Éric Violette souligne le fait qu'en faisant remplir le questionnaire par les étudiants de cette manière, il risque de se produire un phénomène de « déviation de groupe ». Madame Marie-Geneviève Gerrer pense que c'est pour cela que les étudiants doivent être bien intégrés au questionnaire, pour qu'ils y témoignent de l'intérêt et se sentent écoutés.

Monsieur Max Noubel propose aux membres du COSP de voter sur ce point. 0 (zéro) voix contre, adoption à l'unanimité des membres du COSP présents ou représentés.

9) Question de la maîtrise de la langue

Monsieur Max Noubel pense que la réflexion autour de ce point pourrait être menée par le CPER Lettres, puisque ses membres s'étaient montrés sensibles à ce problème, et ainsi proposer des solutions.

Madame Séverine Millotte propose de voir si certains enseignants prennent déjà des mesures de sanctions, et poser ensuite la question d'une généralisation de ses mesures.

Madame Anne Dauvergne pense qu'il y a aussi une question de négligence, de désinvolture de la part des étudiants, et que des sanctions obligeraient les étudiants à être plus attentifs ; cependant certains étudiants ont de réelles difficultés au niveau de la maîtrise de la langue écrite.

Monsieur Max Noubel souhaite intervenir sur le mémoire, Madame Séverine Millotte rappelle que cela est possible puisque des points « maîtrise de la langue écrite » sont attribués au barème. Madame Géraldine Farges ajoute que les règles doivent être présentées aux étudiants de manière explicite, et que les enseignants doivent se montrer intransigeants.

Madame Marie-Geneviève Gerrer explique qu'en L1, durant la semaine d'accueil, il est possible de faire pratiquer aux étudiants un test d'orthographe, et suivant les résultats les étudiants sont invités à intégrer des groupes de remise à niveau, animés par deux professeurs PRAG de lettres. Madame Géraldine Farges ajoute qu'en L3 Sciences de l'éducation, il existe un cours « Expression orthographe grammaire », mais elle n'est pas sûre que les étudiants prennent conscience de l'enjeu de la maîtrise de la langue écrite.

Madame Séverine Millotte pense qu'il faudrait instaurer un « niveau » comme c'est le cas avec les certifications C2I2E, ou B2 pour les langues par exemple.

Madame Marie-Geneviève Gerrer propose d'évoquer cette idée en réseau national R-ESPE lors de la prochaine réunion.

Monsieur Max Noubel et Monsieur Éric Violette ajoutent qu'il ne s'agit pas seulement de l'orthographe, les étudiants ne maîtrisent pas non plus la syntaxe, ce qui altère la qualité du message et de la pensée. Monsieur Max Noubel estime que le professeur est un modèle et que le modèle ne peut pas être approximatif. Il est donc nécessaire de trouver des solutions adaptées à ces problèmes.

10

Le Président du COSP n'ayant pas reçu de « questions diverses » de la part des membres du COSP, il décide de lever la séance à 11h15. Le prochain COSP est fixé au **jeudi 12 février à 9h**.

Le Président du Conseil d'Orientation Scientifique et
Pédagogique de l'ESPE



Max Noubel

